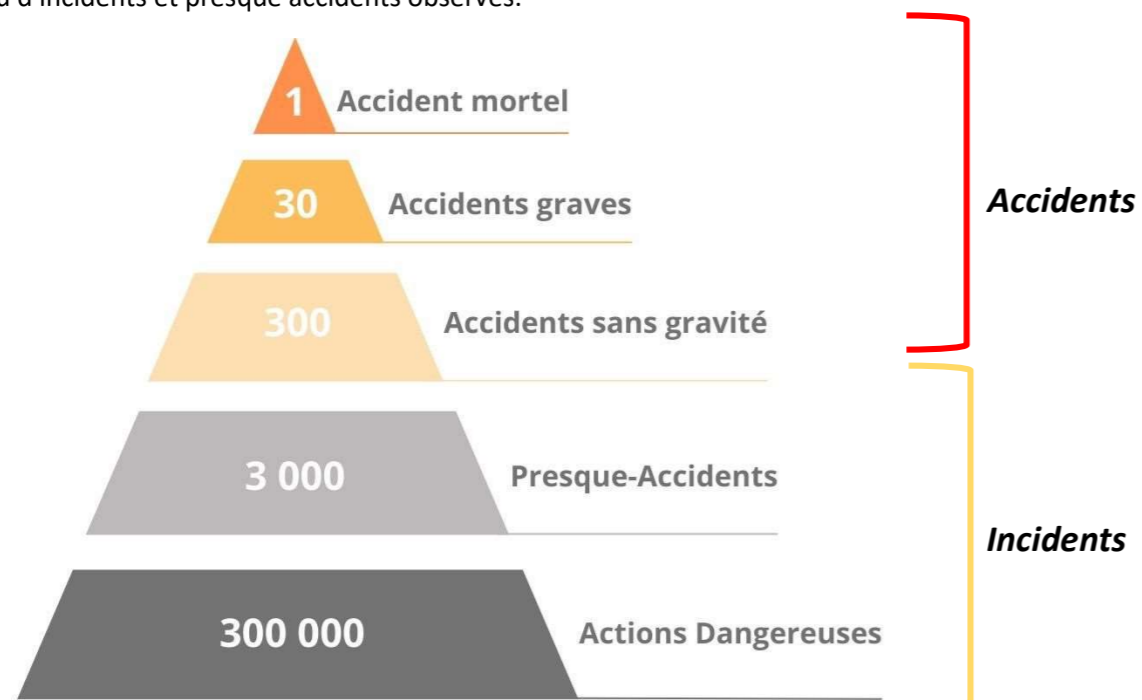


## A. Définitions issues de la norme européenne 1050 (EN1050)

- **Situation de travail** : C'est une situation qui réunit, dans un environnement donné, des moyens techniques et humains en vue d'assurer une production et/ou une tâche.
- **Situation Dangereuse** : c'est une situation dans laquelle un accident est possible du fait de la présence d'une personne en relation avec un ou plusieurs phénomènes dangereux

## B. Connaissez vous la pyramide de BIRD ?

La **pyramide de Bird** est un concept qui permet d'évaluer les probabilités de risques d'accidents graves ou mortels en fonction du niveau d'incidents et presque accidents observés.



La remontée de **Situation Dangereuse** du terrain par les opérationnels, **directement au plus tôt est indispensable**, sans quoi **l'exposition prolongée** de personnes à des dangers occasionnera à un moment ou un autre un ou des accidents plus ou moins graves.

### **Sans remontée donc, pas de prévention.**

Toute remontée de Situation Dangereuse est **un accident évité dès lors qu'elle est traitée**. Toute situation dangereuse non remontée, constitue un accident possible.

## C. Un personnel opérationnel acteur !

Être acteur, et plus seulement spectateur, c'est permettre à chacun d'exprimer son avis, de proposer et d'agir. **« STOP 3 Suspension de Chantier »**

Agir c'est comprendre, agir c'est apprendre, agir c'est évoluer.

## D. Jouons ensemble ...

Je vous propose de remonter le plus de **Situation Dangereuse** dans cette image.



Citer 2 situations et 2 améliorations :

Situations	Améliorations

## E. Challenge Sécurité du C.E.I. (remporté des bons cadeaux)

Chaque **remontée de situation dangereuse** peut apporter une amélioration **au poste de travail**, exemple :

- Port de charge répétitif > Conception d'un chariot adapté
- Risque de Chute de plain-pied > Conception de rack et traçage de zone d'accès

Le C.E.I récompense les meilleures améliorations, consultez notre site internet pour plus d'information [www.cei-dk.fr](http://www.cei-dk.fr)

Date de parution :	01/06/2023
Rédigé par :	Olivier & Régis
Version :	2022-V 1